



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**SEANCE ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2024**

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt et quatre, le mardi neuf juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 15

Présents : 13

**Date de la convocation :** 03/07/2024

**Date d'affichage et de publication :**

**Présents :** DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeannine, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

**Absents excusés :** BRUNET François, ROUSSEAU Charline

**Procurations :** BRUNET François à CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle

**Secrétaire de séance :** HAMMOUDA Jeannine

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- 3/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DU RESEAU PLUVIAL AVEC PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE
- 4/ TARIF DES REPAS DE PORTAGE A DOMICILE AU 1er SEPTEMBRE 2024
- 5/ ACHAT DE TERRAIN - PARCELLE B 0399
- 6/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020 AUPRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
- 7/ ABROGATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LA COMMUNE POUR LA REFECTION DES FACADES DES BÂTIMENTS DU CENTRE ANCIEN
- 8/ CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE



| Opération             | Montant des Travaux H.T. | Autofinancement H.T. | Fonds de concours sollicité |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Peinture de la mairie | 6 864.00 €               | 3 432.00 €           | 3 432.00 €                  |

Tableau blanc interactif.

Le plan de financement suivant est proposé :

| Opération                | Montant des Travaux H.T. | Autofinancement H.T. | Fonds de concours sollicité |
|--------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Tableau blanc interactif | 3 726.90 €               | 1 863.45 €           | 1 863.45 €                  |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de solliciter une aide financière auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au titre des fonds de concours 2020, **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**5/ ABROGATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LA COMMUNE POUR LA REFECTION DES FACADES DES BÂTIMENTS DU CENTRE ANCIEN (DCM 32-2024)**

Par délibération du 27 juillet 2006, le Conseil municipal accordait une aide financière pour la réfection des façades des bâtiments situés dans le vieux village

Monsieur le Maire indique que cela engendre un coût non neutre pour la collectivité et propose de mettre fin à cette aide.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de supprimer cette aide financière accordée pour la réfection des façades du vieux village à compter de ce jour et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**6/ CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (DCM 33-2024)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le pouvoir de recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

En raison de la saison estivale, des besoins supplémentaires apparaissent. Il y a donc lieu de créer l'emploi non permanent suivant :

- Adjoint administratif territorial - 35/35<sup>ème</sup>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial pour un accroissement d'activité à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), **DECIDE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif, **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**7/ INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE AU SEIN DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (DCM 34-2024)**

Monsieur le Maire informe que le Conseil communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole a approuvé par délibération n° 2024/06/134 du 24/06/2024, l'intégration de la commune de Corneilla-la-Rivière au périmètre de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'intégration de la commune de Corneilla-la-Rivière au périmètre de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile en la matière.

**8/ CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DES PYRENEES-ORIENTALES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ENFANCE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – ANNEE 2024 (DCM 35-2024)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 39/2023 adoptant la convention avec l'Association départementale des Francas des Pyrénées-Orientales pour l'année 2023. Il demande la reconduire pour l'année 2024. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et précise qu'elle se compose de 19 articles.

Les versements obéissant à un échéancier se feront sur le compte ASSO LES FRANCAS de la Banque Populaire du Sud, agence de Perpignan Clémenceau : code banque 16607, code guichet : 00000, n° de compte : 58121028454, clé RIB : 58,





4- *Congrès départemental des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées Orientales*

Monsieur le Maire nous informe que Congrès départemental des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées Orientales aura lieu le samedi 19 octobre 2024 à parti de 08h30 à St Laurent de la Salanque.

5- *Demande de subvention de La Ligue contre le cancer - Rivesaltes*

Monsieur le Maire nous informe que nous avons été sollicités par l'association La Ligue contre le cancer de Rivesaltes pour une demande de subvention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 200.00 €.

6- *Demande de subvention de Mme Emeline RODRIGUEZ pour soutenir sa participation aux JO de Paris*

Monsieur le Maire nous informe que nous avons été sollicités par Mme Emeline RODRIGUEZ pour soutenir sa participation au marathon pour tous des JO de Paris.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

7- *Rencontre avec Mme Lauriane JOSENDE*

Monsieur le maire nous informe que la sénatrice Madame Lauriane JOSENDE propose de rencontrer les élus de la commune le mercredi 17 juillet 2027 à 18h00.

8- *Changement des compteurs d'eau*

Monsieur le Maire nous informe que la société Chapuis a été mandatée par Eau Agglo pour procéder au remplacement des compteurs d'eau.

Les occupants de logements dont le compteur se trouve à l'intérieur des limites de propriété recevront un courrier d'information. Les autres compteurs seront remplacés sans avertissement.

9- *Représentant à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, agricoles et Forestiers*

Monsieur le Maire nous informe que Mr François Bonneau, maire de Latour Bas Elne, a été désigné pour représenter l'AMF66 au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, agricoles et Forestiers (CDPENAF).

10- *Invitation « Le sang de nos terres »*

Monsieur le Maire nous informe que les élus sont invités à « Le sang de nos terres » le 15 juillet 2024 au théâtre de l'Etang à St Estève.

11- *Augmentation de l'électricité*

Monsieur le Maire nous informe du coût de l'électricité sur l budget communal.

2022 : 91 304 €

2023 : 157 976 €

2024 : 64 942 € au 30 juin 2024

12- *Budget des écoles*

Monsieur le Maire nous informe avoir rencontré les directrices des écoles de la commune au sujet du budget. Celui-ci sera dorénavant établi en fonction du nombre d'enfants.

13- *Cérémonie du 14 juillet*

Monsieur le Maire nous rappelle que la cérémonie du 14 juillet aura lieu le samedi 13 a juillet à 18h30.

La séance est levée à 20 heures et 20 minutes.

Le Maire  
Alain DARIO



Fait à Peyrestortes, le 10 juillet 2024

La Secrétaire de séance,  
Jeannine HAMMOUDA

Handwritten signature of Jeannine HAMMOUDA in blue ink.

Mis en ligne sur le site internet de la commune <https://mairie-peyrestortes.fr/> le .....